

SÉANCE DU 11 DÉCEMBRE 2025

L'an deux mille vingt-cinq le onze décembre à vingt heures trente, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence du Maire, Antton CURUTCHARRY

Etaient présents : Mme ARANGOITS Isabelle, M. BIBES Jean Paul, M. BIDART Pierre Dit Betti, M. CLAUZEL Sébastien, M. COSCARAT Jean Michel, M. CURUTCHARRY Antton, Mme DEGUIRAUD Hélène, Mme DUPUY Maddalen, Mme HARISTOY Marie-Agnès, Mme JUANTORENA Annie, Mme MERCAPIDE Sandrine, M. MOCHO Frantxoa, M. OLÇOMENDY Betti

Procuration(s) : Mme MOUSQUES Bernadette donne pouvoir à Mme HARISTOY Marie-Agnès, M. ITHURBURUA Daniel donne pouvoir à M. Betti BIDART

Etaient absents : Mme MOUSQUES Bernadette M. ITHURBURUA Daniel

A été nommé(e) comme **secrétaire de séance** : M. BIBES Jean Paul

Date convocation : 02 décembre 2025 - Date d'affichage : 02 décembre 2025

OBJET : SIGNATURE DU MANIFESTE CONTRE LA RATIFICATION DE L'ACCORD UE-MERCOSUR-NOMENCLATURE 9.1

Monsieur le Maire informe le Conseil que l'accord commercial UE-MERCOSUR proposé par la commission Européenne au Conseil de l'UE représente un grave danger pour le marché agricole européen, français et basque, avec un déficit commercial agricole négatif.

En particulier, les filières bovines, du miel et de volailles sont menacées par une concurrence déloyale, alors que les coûts de production en Amérique latine sont très inférieurs à ceux européens (par exemple, le salaire minimum brésilien est d'un peu moins de 1 euro de l'heure, contre presque 10 en France). Les quotas octroyés représentent 1 à 2 % de la consommation européenne, ce qui déstabilisera profondément l'économie des filières concernées. Nous faisons déjà l'expérience au Pays Basque des conséquences du libre-échange avec la signature de l'accord avec la Nouvelle-Zélande, qui pèse fortement sur la filière ovine (agneaux).

La ratification du Mercosur impacterait durement les paysan-nes de notre territoire, déjà dans une situation économique difficile et soumis à des aléas sanitaires et climatiques à répétition.

Monsieur le Maire propose donc de signer le manifeste contre la ratification de l'accord UE-MERCOSUR

Considérant que,

L'accord de libre-échange UE-MERCOSUR représente un grave danger pour le marché agricole européen, français et basque avec un déficit commercial agricole négatif.

L'accord de libre-échange UE-MERCOSUR témoigne d'une concurrence déloyale qui déstabilisera profondément les filières agricoles concernées (notamment au Pays basque les filières bovines, volailles et du miel). Les coûts de production en Amérique latine sont en effet très inférieurs à ceux européens.

Les clauses de sauvegarde proposées par la Commission européenne sont un paravent et n'empêcheront pas la concurrence déloyale. Conjoncturelles, ces clauses sont limitées dans le temps et ne remettent pas en cause la hausse des importations et la délocalisation des productions.

Les accords de libre-échange ont pour effet de tirer les prix vers le bas, dans un contexte où les paysan-nes européennes souffrent de revenus particulièrement faibles.

L'accord de libre-échange UE-MERCOSUR aura pour effet de faire pression à la baisse sur les normes environnementales, alors que la biodiversité et les écosystèmes sont déjà considérablement fragilisés par l'activité humaine.

Dans un contexte de dérèglement climatique planétaire, le maintien de paysans producteurs produisant localement une alimentation saine est primordial.

Les paysan-nes participent activement à la vie rurale et ont un rôle social qui doit être préservé.

Le Conseil, après avoir entendu le Maire dans ses explications complémentaires et en avoir largement délibéré,

S'OPPOSE fermement à la ratification, par le président de la République Française, de l'accord UE- MERCOSUR proposé par la Commission européenne au Conseil de l'Union Européenne

APPELLE le Président de la république française et les député-es européens à bloquer la ratification de l'accord

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus. Ont signé au registre les membres présents. Pour extrait certifié conforme.

Le Maire,

Antton CURUTCHARRY



Nombre de membres en exercice : 15

Nombre de membres présents : 13

Nombre de suffrages exprimés : 15

POUR : 15

CONTRE : /

ABSTENTION : /

Acte rendu exécutoire Après publication ou notification le 18/12/2025

Et après transmission en sous-préfecture le 18/12/2025